



# Santé, hygiène et sécurité

MÉMO N°3.1

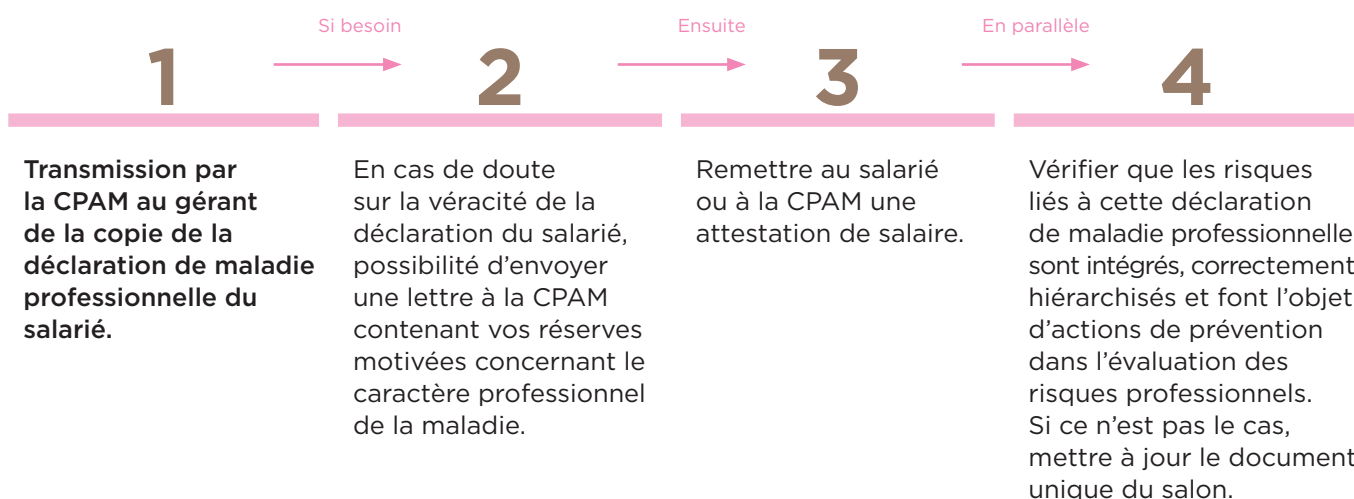
## LES MALADIES PROFESSIONNELLES

### ● QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

Une maladie professionnelle peut être définie comme la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée d'un salarié à un risque présent lors de l'exercice habituel de sa profession.

**A l'inverse des situations d'accidents de travail, la plupart des démarches liées à une déclaration de maladie professionnelle incombe au salarié.**

### ● QUE DOIS-JE FAIRE POUR ÊTRE CONFORME ?



### ● EN SAVOIR PLUS ?

- **moncoiffeursengage.com** : fiche juridique sur le thème de la « Santé, hygiène et sécurité » : « Les maladies professionnelles »
- **www.inrs-mp.fr** : site de L'Institut National de La Recherche et de la Sécurité spécifiquement dédié aux Maladies Professionnelles



**INSTITUTIONS  
DE LA COIFFURE**

Membres du Groupe AG2R LA MONDIALE

